

que l'Office soit utile, il faut que le gouvernement d'Ottawa soit disposé à prêter l'oreille à ces instances et à leur donner suite. A moins que le gouvernement ne veuille aider les industries à s'adapter à la région et à leur offrir des perspectives raisonnables de succès, l'Office n'entraînera qu'un gaspillage d'efforts et de temps.

Les possibilités d'action du nouvel Office sont presque illimitées. Dans son rapport, la Commission Gordon a recommandé qu'on consacre des immobilisations considérables ou qu'on crée des services destinés à stimuler la mise en valeur des ressources de la région de l'Atlantique, afin de fournir, entre autres choses, l'électricité à bon marché et un régime de transports, problèmes que le ministre a abordés dans son exposé. Pour que la région de l'Atlantique puisse participer, comme il convient, à l'expansion économique de notre pays, elle devra faire l'objet d'une planification économique approfondie.

Monsieur le président, quelle utilité pourra avoir un office de ce genre s'il ne prend pas appui sur une caisse d'assistance aux entreprises importantes, administrée par des organismes spéciaux du gouvernement fédéral, en vue de favoriser la prospérité économique dans toute la région de l'Atlantique?

Nous savons tous que le gouvernement fédéral n'a pas hésité à entreprendre l'aménagement de la voix maritime du Saint-Laurent et du pipe-line transcanadien. Le gouvernement du jour ne s'est pas préoccupé plus que de juste de la rentabilité du barrage sur le bras sud de la Saskatchewan; il n'a pas craint d'y investir des centaines de millions de dollars perçus des contribuables canadiens. Pourquoi alors le premier ministre et l'ex-ministre des Travaux publics doutent-ils de la rentabilité du canal de Chignectou? Après avoir carrément refusé d'étudier ce projet d'envergure, pourquoi le gouvernement cherche-t-il à utiliser l'Office d'expansion atlantique comme un autre subterfuge, pour faire oublier ses lanterneries?

En certaines circonstances, le gouvernement semble éprouver du malaise à l'égard du déséquilibre de nos échanges commerciaux; la question semble le préoccuper, l'inquiéter même. Mais dans quelle mesure s'intéresse-t-il au déséquilibre des échanges commerciaux que la région atlantique accuse par rapport au reste du Canada? Que dire du déséquilibre de nos échanges avec les provinces centrales et les provinces des Prairies? Nous avons bien raison de nous plaindre et de nous inquiéter. Je vais donner un exemple. Un fabricant d'automobiles des provinces centrales expédie ses automobiles et ses camions par rail jusqu'à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), et il charge des voituriers de l'Ontario de les

transporter depuis Saint-Jean jusqu'aux divers centres de distribution du Nouveau-Brunswick.

Alors que la région atlantique constitue un débouché magnifique pour les produits des provinces centrales et des Prairies, nous, par contre, devons dépendre presque exclusivement de l'exportation pour la vente de nos matières premières et de nos produits industriels. Les industries des provinces centrales sont protégées par des barrières tarifaires tandis que nous, des provinces Maritimes, devons payer, et payer chèrement pour la même protection, sans compter les frais exorbitants de transport. Nous ne demandons pas de cadeaux. Nous ne défendons que nos justes droits, droits qu'on nous avait promis de respecter lorsque nous nous sommes joints à la Confédération. Le Canada est l'un des rares pays du monde libre où les régions arriérées ne reçoivent pas de traitement spécial, où l'on n'a pas adopté de mesures spéciales qui tiennent compte des difficultés locales ou régionales. Le Royaume-Uni, la Belgique, la Norvège et l'Allemagne ont été aux prises avec des situations semblables; dans tous ces pays, il y avait des régions où le marasme était chronique. Ils ont jugé bon d'attaquer le problème de front en prenant les mesures qui s'imposaient pour mettre en œuvre un programme énergétique et dynamique. Pour pallier le problème, ces pays ont pris deux moyens: tout d'abord ils ont fourni des capitaux moyennant des conditions faciles de remboursement, ce qui n'existe pas au Canada, semble-t-il, surtout dans la région atlantique, et deuxièmement, ils ont accordé des concessions fiscales spéciales aux nouvelles industries établies dans les régions de marasme.

Au mois de juin 1957, avant les élections générales, chaque candidat progressiste-conservateur dans les provinces Maritimes a souscrit sans réserve à ce qu'on a appelé les «résolutions atlantiques». Ils appuyaient ainsi une résolution tendant à ce que soit établi un programme de mise en valeur des ressources nationales qui permettrait au gouvernement fédéral d'aider les provinces atlantiques à exploiter leurs ressources pour le plus grand bien de l'économie atlantique. Ils favorisaient, en outre, un programme de travaux d'immobilisations en subventionnant sous cette forme l'économie fondamentale de la région. Ils se sont engagés à décentraliser l'industrie en assurant les votants qu'ils obtiendraient des contrats de défense plus considérables et que de nouvelles sociétés de la Couronne s'établiraient dans les provinces Maritimes.

Or, qu'ont-ils fait les cinq dernières années et demie pour remplir les engagements qu'ils